

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE
**Monsieur Th. WAUTERS, Fonctionnaire
délégué**
Directeur des Monuments et des Sites –
B.D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :04/FU/568041
D.M.S. :GCR/2043-0392/28/2015-319pr/01crms15
N/réf. : GM/BXL2.1175/s.582 – CI_DMS
Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Passage du Nord. Restauration et éclairage des façades intérieures.
Permis unique – Demande de complément d'information
(Dossier traité par M. G. Condé-Reis)

En votre courrier du 19/01/2016, réceptionné le 19/01/2016, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 27/01/2016, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet, et notamment en ce qui concerne le volet portant sur l'éclairage, afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 30/03/2016. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : G. Condé-Reis